

Services sociaux—Loi

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur: En conformité de la procédure dont nous sommes convenus pour ce mois-ci, je dois maintenant informer la Chambre des questions qui seront débattues à 6 heures ce soir: le député de Churchill (M. Smith)—Radio-Canada—L'élimination du service radiophonique de Churchill par la station CHFC—La politique de la société; le député de York-Sunbury (M. Howie)—La main-d'œuvre—Le chômage au Nouveau-Brunswick—Proposition d'étude comparative avec l'État du Maine; le député de Vancouver-Quadra (M. Clarke)—Les finances—Proposition de création d'une société privée de placement pour l'acquisition des intérêts du gouvernement dans les sociétés de la Couronne.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA MANUTENTION ET LE TRANSPORT DES GRAINS

DÉPÔT DU 2^e VOLUME DES DOCUMENTS DE RECHERCHE

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je demande à déposer, en conformité des dispositions de l'article 41(2) du Règlement, le deuxième volume des documents de recherche et du rapport de la commission d'enquête sur la manutention et le transport des grains.

* * *

[Français]

LOI SUR LES SERVICES SOCIAUX

MESURE TENDANT À MODIFIER LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE ET À ABROGER LA LOI SUR LA RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE DES INVALIDES

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) demande à présenter le bill C-57, intitulé:

«Loi autorisant le Canada à contribuer financièrement à la prestation et au développement des services offerts au Canada et, en conséquence, modifiant le Régime d'assistance publique du Canada et abrogeant la loi sur la réadaptation professionnelle des invalides».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

[Traduction]

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 2323, 2465, 2534, 2549, 2552 et 2644.

[Texte]

LES BIENS IMMOBILIERS POSSÉDÉS OU LOUÉS DANS LA RÉGION DE HAMILTON

Question n° 2323—M. O'Sullivan:

1. Combien d'emplacements le gouvernement possède-t-il ou loue-t-il à a) Hamilton, b) Burlington, c) Stoney Creek, d) Grimsby, e) Oakville, f) Ancaster, g) Dundas (Ont.)?
2. Quelle est la valeur de ces biens dans chaque ville?
3. Quelle est la superficie possédée ou louée dans chaque ville?
4. Combien de ministères ou agences du gouvernement ont des locaux, en propre ou loués, dans chaque ville?

M. Alexandre Cyr (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics):

	QUESTION 1		QUESTION 2		QUESTION 3		QUESTION 4		
	Biens immobiliers de la Couronne ³	Valeur estimative Biens immobiliers loués ⁴	Biens immobiliers de la Couronne ⁵	Superficie totale en pi ² Biens immobiliers loués ⁶	Biens immobiliers de la Couronne ⁷	Organismes Biens immobiliers loués ⁸	Biens immobiliers	Biens immobiliers	Biens immobiliers
du MTP ¹									
loués ²									
a) Hamilton	6	17	8,231,500	1,112,106	369,736	250,416	22		10
b) Burlington	1	2	590,300	231,662	29,330	24,954	1		7
c) Stoney Creek	1	1	220,700	26,559	5,547	832	1		1
d) Grimsby	1	0	350,000	0	9,768	0	1		0
e) Oakville	1	2	1,234,300	28,461	37,205	3,840	4		2
f) Ancaster	1	0	140,300	0	3,403	0	1		0
g) Dundas	1	1	125,000	3,360	11,877	560	1		1

¹ Seuls les biens immobiliers appartenant au MPT, déterminés selon le répertoire immobilier central (R.I.C.), ont été comptés.

² L'emplacement signifie l'adresse; 2 locaux loués à bail par un même client ou par des clients différents dont l'adresse est la même, ne constituent qu'un seul emplacement.

³ La valeur des biens possédés est fondée sur le prix de remplacement moins la dépréciation plus la valeur du terrain.

⁴ La valeur des biens loués représente le loyer payable, calculé sur une base annuelle, que rapportent tous les biens énumérés en 2.

⁵ La superficie totale s'exprime en pieds carrés louables, mesurée selon une méthode établie et ne s'appliquant qu'aux locaux munis d'un toit.

⁶ La superficie totale s'exprime en pieds carrés louables, selon la définition du mot «superficie» dans le bail, et ne s'applique qu'aux locaux munis d'un toit.

⁷ et ⁸ Les «organismes» comprennent des ministères; 3 établissements postaux constituent 1 organisme. Diverses directions générales se trouvant dans des emplacements distincts loués par exemple au ministère de la M. & I., ne comptent que pour un seul organisme, désigné sous le nom de M. & I. Les biens possédés ou loués sont inscrits séparément, il se peut qu'un organisme puisse figurer dans chacune des deux catégories. Sont exclus les biens immobiliers appartenant à d'autres organismes ou loués par eux, les biens qui ne sont que sous la gestion du MTP, les biens empruntés ou cédés autrement à titre gratuit. Sont exclus également du total susmentionné, les ouvrages maritimes. Les ouvrages maritimes relevant du MTP comprennent certains emplacements dans le port d'Hamilton, utilisés à des fins de dragage, ainsi que le pont de Burlington, où l'on utilise environ 1,000 pi² ou un espace louable comme centre de contrôle. Il n'est pas possible d'obtenir ces valeurs.